

**Arrêté ministériel du 28 novembre 2017 portant nomination des membres de la Commission consultative ayant pour mission de conseiller le membre du Gouvernement en charge des questions de reconnaissance de diplômes dans le domaine de l'enseignement musical.**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu le règlement grand-ducal du 5 mars 1999 instaurant une commission consultative ayant pour mission de conseiller le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle dans toute question de reconnaissance de diplômes dans le domaine de l'enseignement musical ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 28 janvier 2015 portant constitution des ministères ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés membres de la Commission consultative ayant pour mission de conseiller le membre du Gouvernement en charge des questions de reconnaissance de diplômes dans le domaine de l'enseignement musical :

- Madame Christiane HUBERTY, Conseiller auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, membre effectif ;
- Madame Cheryl COLBERT, Inspecteur auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, membre effectif ;
- Monsieur Marc MEYERS, Directeur du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, membre effectif ;
- Monsieur Marc TREINEN, Directeur du Conservatoire de musique d'Esch-sur-Alzette, membre effectif ;
- Madame Claudine GONZALEZ, Employée de l'État auprès du Ministère de l'Intérieur, membre effectif ;
- Monsieur Jean-Lou HILDGEN, Conseiller de Direction 1<sup>ère</sup> classe auprès du Ministère de l'Intérieur, membre effectif ;
- Madame Andreia ALVES, Chargée de mission auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, membre suppléant de Madame Christiane HUBERTY, pré-qualifiée ;
- Madame Josiane LAURES, Inspecteur auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, membre suppléant de Madame Cheryl COLBERT, pré-qualifiée ;
- Monsieur Serge BAUSCH, Directeur adjoint du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, membre suppléant de Monsieur Marc MEYERS, pré-qualifié ;
- Monsieur Adrien THEATO, Attaché à la direction du Conservatoire du Nord, membre suppléant de Monsieur Marc TREINEN, pré-qualifié ;
- Madame Clara MULLER, Conseiller auprès du Ministère de l'Intérieur, membre suppléant de Madame Claudine GONZALEZ, pré-qualifiée ;
- Monsieur Guy LINDE, Inspecteur auprès du Ministère de l'Intérieur, membre suppléant de Monsieur Jean-Lou HILDGEN, pré-qualifié.

**Art. 2.**

Madame Christiane HUBERTY, pré-qualifiée, est nommée présidente de la commission consultative. Madame Cheryl COLBERT, pré-qualifiée, en est nommée secrétaire.

**Art. 3.**

En vertu de l'article 3 du règlement grand-ducal précité du 5 mars 1999, Monsieur Pol SCHMOETTEN, commissaire à l'enseignement musical, est membre d'office de la commission consultative.

**Art. 4.**

Conformément aux dispositions énoncées à l'article 4 du règlement grand-ducal précité du 5 mars 1999, le mandat des membres et membres suppléants prend fin le 28 novembre 2020.

**Art. 5.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 28 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**





**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.**

Par arrêté ministériel du 21 novembre 2017, un agrément non-conditionné est accordé à Madame Nicole GROSGES, demeurant à L-9062 Ettelbruck, 28, rue Pierre Wisser, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit », définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse.

L'agrément non-conditionné prend cours le 31 décembre 2017.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 10 février 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/409-02/2017**.





**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.**

Par arrêté ministériel du 21 novembre 2017, un agrément conditionné est accordé à Madame Silvia VIDAL MUNOZ, demeurant à L-5544 Remich, 9, op der Kopp, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit », définie par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse sous réserve de l'exécution par Madame Silvia VIDAL MUNOZ de la condition de se conformer à article 20 (point 2) du règlement grand-ducal ci-avant cité.

L'agrément conditionné prend cours le 31 décembre 2017 et arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 8 décembre 2016.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/289-04/2014**.





## **Arrêté ministériel du 24 novembre 2017 portant nomination des membres de la commission consultative pour travailleurs salariés, ressortissants de pays tiers.**

*Le Ministre de l'Immigration et de l'Asile,*

Vu la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 5 septembre 2008 relatif à la composition et au fonctionnement

1. de la commission consultative des étrangers ;
2. de la commission consultative pour travailleurs salariés ;
3. de la commission consultative pour travailleurs indépendants ;

Sur proposition du ministre ayant l'économie dans ses attributions, du ministre ayant l'intégration dans ses attributions, du ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions, du ministre ayant la sécurité sociale dans ses attributions et du ministre ayant le travail et l'emploi dans ses attributions ;

*Arrête :*

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés membres de la commission consultative pour travailleurs salariés pour un terme de trois ans :

- en qualité de président :

Madame Anne-Catherine Thill, conseiller auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'immigration ;

- en qualité de membre :

Monsieur François Battista, rédacteur auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'immigration ;

Madame Azra Sabotic, employée auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'Immigration ;

Monsieur Laurent Solazzi, conseiller auprès du ministère de l'Économie ;

Madame Nathalie Krier, assistante d'hygiène sociale auprès de l'Office luxembourgeois pour l'accueil et l'intégration ;

Madame Nadine Bastian, conseillère de direction première classe auprès du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service de la formation professionnelle ;

Monsieur Claude Oswald, inspecteur auprès du Centre commun de la Sécurité sociale ;

Monsieur Alexandre Erpelding, rédacteur auprès de l'Agence pour le développement de l'Emploi ;

Monsieur Laurent Peusch, rédacteur auprès de l'Agence pour le développement de l'Emploi ;

Monsieur Marco Boly, directeur auprès de l'Inspection du Travail et des Mines ;

- en qualité de président suppléant :

Monsieur Tom Goeders, conseiller auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'immigration ;

- en qualité de membre suppléant :

Madame Sandy Peffer, employée auprès du ministère des Affaires étrangères, Direction de l'immigration ;  
Madame Martine Keup, employée auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'immigration ;

Madame Tamara Lefèber, attachée auprès du ministère de l'Économie ;

Madame Lynn Weiwiers, assistante sociale auprès de l'Office luxembourgeois pour l'accueil et l'intégration ;

Madame Karin Meyer, directrice adjointe à la formation professionnelle désignée auprès du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Monsieur Christian Agnes, inspecteur auprès du Centre commun de la Sécurité sociale ;

Madame Cindy Jansen, employée auprès de l'Agence pour le développement de l'Emploi ;

Monsieur Guy Pütz, chef du service employeurs auprès de l'Agence pour le développement de l'Emploi ;

Madame Farial Stoffel, attachée stagiaire auprès de l'Inspection du Travail et des Mines.

**Art. 2.**

Mesdames Azra Sabotic et Martine Keup, préqualifiées, assisteront la commission en qualité de secrétaire.

**Art. 3.**

Une expédition du présent arrêté sera remis aux membres et secrétaires de la commission pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 24 novembre 2017.

*Le Ministre de l'Immigration et de l'Asile,*  
**Jean Asselborn**





**Arrêté ministériel du 28 novembre 2017 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 2 juin 2015 portant accréditation de l'institution « International University of Health, Exercise & Sports S.A. (HEALEX University) » ainsi que des formations « Physiotherapy (Bachelor) », « Physiotherapy (Master) », « Exercise and Sports Science - Human Movement (Bachelor) », « International Sport Management (Bachelor) » et « Sports Physiotherapy (Master) ».**

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre III ;  
Vu le règlement grand-ducal du 24 août 2016 portant sur l'accréditation d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 2 juin 2015 portant accréditation de l'institution « International University of Health, Exercise & Sports S.A. (HEALEX University) » ainsi que des formations « Physiotherapy (Bachelor) », « Physiotherapy (Master) », « Exercise and Sports Science - Human Movement (Bachelor) », « International Sport Management (Bachelor) » et « Sports Physiotherapy (Master) » ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2016 portant nomination des membres du groupe consultatif en matière d'accréditation d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu l'avis du groupe consultatif précité du 21 novembre 2017 et considérant qu'il n'a pas été pleinement satisfait aux conditions d'accréditation fixées à l'article 2 de l'arrêté ministériel modifié précité du 2 juin 2015 ;

*Arrête :*

## **Art. 1<sup>er</sup>.**

L'article 2 de l'arrêté ministériel modifié du 2 juin 2015 portant accréditation de l'institution « International University of Health, Exercise & Sports S.A. (HEALEX University) » ainsi que des formations « Physiotherapy (Bachelor) », « Physiotherapy (Master) », « Exercise and Sports Science - Human Movement (Bachelor) », « International Sport Management (Bachelor) » et « Sports Physiotherapy (Master) » est remplacé par le libellé suivant :

### **« Art. 2.**

(1) Nonobstant l'article 1<sup>er</sup>, l'accréditation de l'institution « LUNEX International University of Health, Exercise & Sports S.A. » en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé et l'accréditation des formations visées à l'article 1<sup>er</sup> sont assorties, sous peine de nullité du présent arrêté, des conditions visées aux paragraphes 2 et 3.

(2) L'institution « LUNEX International University of Health, Exercise & Sports S.A. » doit développer, appliquer et rendre transparent son système d'assurance qualité interne. Cette démarche est documentée dans un rapport sur le système d'assurance qualité interne, tendant à démontrer que celui-ci respecte les références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Ledit rapport doit être introduit auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le 30 avril 2018 au plus tard.

(3) Pour le 30 avril 2018 au plus tard, la « LUNEX International University of Health, Exercise & Sports S.A. » doit assurer la présence de l'ensemble des équipements nécessaires pour assurer le bon déroulement de chaque programme de formation proposé, en particulier de salles de classes, de salles de bibliothèque, de salles de restauration, ainsi que de logements d'accueil pour les étudiants.

»

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 28 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche,*  
**Marc Hansen**

---

